

---

## **Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR23.19PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'étude de CHF 963'000.- pour le projet de  
renaturation du Buron et pour l'étude des possibilités de renaturation  
d'autres cours d'eau sur le territoire communal**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 12 septembre 2023.

Elle était composée de Mesdames et Monsieur Stefania BEUTLER GABERELL, Maude EHRBAR, Claire-Lise MAJOLA, Marceline MILLIoud, Joël WAEGER et de la soussignée Mathilde MARENDAZ, désignée présidente. Était excusé : Monsieur David GRANDJEAN. Était absent : Monsieur Christophe LOPERETTI.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Sandro ROSSELET, Chef de service, Antoine SAUSER, Adjoint au Chef de service et Younes SEGHROUCHNI, Chef de projet. Nous les remercions pour leur présentation complète de cette demande de crédit d'étude et leurs réponses à nos questionnements.

### **Contexte**

Depuis 2011, la loi fédérale sur les eaux (Leaux) oblige les cantons à revitaliser ses cours d'eau. La renaturation des cours d'eau permet de lutter contre les dangers naturels et de réduire les crues par l'élargissement des rivières, par exemple.

Dans le passé, la majorité des cours d'eau ont été canalisés, dans une perspective sanitaire et sécuritaire : ces pratiques ont eu des impacts sur les cours d'eau et la vie aquatique. Aujourd'hui, il s'agit de rendre aux cours d'eau leur qualité, un débit approprié, de redéfinir leur tracé et enfin de restaurer certains biotopes abritant flore et faune.

Des renaturations de cours d'eau régionaux ont prouvé dans le passé récent leurs conséquences bénéfiques: la biodiversité a été améliorée, le ruisseau de Pomy a montré sa robustesse face aux crues, de même que la Thièle lors des crues de 2021. On a en outre retrouvé une faune piscicole variée (truites lacustres, ombres des rivières), espèces cibles, dans la Thièle après sa renaturation. Ces processus de renaturation sont également bénéfiques pour les agriculteurs qui ont moins de pertes de culture par les inondations, et sont également reconnus par les paiements directs lorsqu'ils collaborent avec ces mesures promouvant la biodiversité. Ces exemples montrent à quel point la renaturation des cours d'eau est une mesure essentielle à notre collectivité. Le projet actuel s'inscrit en ce sens dans la continuité des projets de l'embouchure du Mujon (2021), du ruisseau de Pomy (2016) et de la Thièle (2020). Avec le projet de renaturation du Buron, il s'agit de rendre le cours d'eau à la nature et à la population en garantissant la sécurité hydraulique. Dans ce crédit d'étude, il s'agit de mesures visant à agrandir le lit du cours d'eau, à réduire les pentes

des berges ou à améliorer les conditions de la flore et de la faune du Buron, ainsi que d'un avant-projet pour renaturer des cours d'eau communaux.

### **Détails du crédit d'étude**

Ce crédit d'étude prévoit deux volets distincts. Le premier est le financement de la renaturation du Buron, pensé selon des tronçons sur une longueur de quatre kilomètres. Le tronçon 1, la plage, sera végétalisé en vue de devenir une zone de détente, en coordination avec le projet de réaménagement de la plage (crédit d'étude validé par ce conseil). Au 2<sup>ème</sup> tronçon, l'élargissement de la capacité hydraulique est prévu ainsi qu'un point d'observation pour le public. Le tronçon 3 est à la limite d'un site palafittique sous protection archéologique. Le tronçon 4 concerne la création d'une forêt humide à haute valeur écologique pour rafraîchir le cours d'eau et apporter de l'ombre aux axes de mobilité douce. Des mesures de végétalisation et des corridors écologiques sont prévus au tronçon 5. Aucune mesure n'est prévue pour le 6<sup>ème</sup> tronçon qui se trouve sous l'autoroute. Le 7<sup>ème</sup> tronçon est aménagé en coordination avec un agriculteur. Bien que ces différentes mesures soient autonomes, elles seront coordonnées non seulement avec le réaménagement de la plage mais également en prévision d'un préavis sur la mobilité douce le long des canaux.

Le deuxième volet du crédit d'étude comprend le financement d'un avant-projet pour l'ensemble des canaux présents sur le territoire communal afin de préparer une stratégie de renaturation qui soit cohérente sur l'ensemble de la commune. L'avant-projet permettra de définir les mesures prioritaires concernant dix canaux et de les chiffrer, en vue de définir une stratégie globale. Le but final est de renaturer tous les segments qui s'y prêtent de manière raisonnée et réalisable sur le territoire communal.

Au niveau des subventions, la subvention globale du canton et de la confédération est de 93 % et la part communale de 7 %. Le crédit d'étude, comme d'usage, fait une demande pour l'ensemble car les subventions rentreront quand les mesures seront mises en place. Il est à relever que le Canton s'intéresse vivement au projet yverdonnois. La Ville devient pilote de ce premier projet de renaturation d'un cours d'eau en milieu urbain. La Confédération s'intéresse à la renaturation de l'embouchure du cours d'eau.

### **Position de la commission**

L'ensemble de la commission salue ce projet de renaturation du Buron et d'avant-projet concernant l'ensemble des cours d'eau du territoire cantonal. Ces projets seront salutaires pour préparer notre Ville aux effets du réchauffement climatique, comme les fortes chaleurs ou les crues importantes. Nous saluons les soutiens importants de la Confédération et du Canton. Le projet nécessite donc très peu d'investissements de notre commune, mais lui apporte une réelle plus-value, dans une politique d'anticipation. La commission salue le projet pensé avec le service des Eaux et les spécialistes du Canton.

La commission s'est questionnée sur les dimensions sociales intégrées au projet : comment la sensibilisation au climat est-elle intégrée dans ce type de projet qui transforme le paysage urbain pour répondre à l'évolution du réchauffement climatique ? Quels supports pédagogiques seront prévus pour accompagner la Ville qui évolue dans ce contexte ? Comment garantir que les points d'observations soient accessibles à tout public ? Le nombre de bancs à destination du public plus âgé le long des points d'observations, ou la nécessité de prendre en compte les personnes à mobilité réduite, ont-ils été étudiés ? Quels liens au Passeport Vacances, mise en valeur des cours d'eaux d'un point de vue historique, liens avec les écoles ou les services du JECOS seront étudiés ? Différentes réponses, comme la fête de la nature sur le thème de l'eau ou des balades didactiques prévues deux fois par année, ont été transmises à la commission. Toutefois, la commission a jugé

nécessaire d'émettre un vœu pour que l'ensemble des services intègre des démarches d'accessibilité et de visibilité à ces projets de renaturation.

## **Conclusions**

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis. La commission formule le vœu d'intégrer tous les services pour donner une meilleure accessibilité et mieux rendre visibles ces projets de renaturation.

Yverdon-les-Bains, le 03.10.2023

Mathilde Marendaz

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marendaz', with a horizontal line underneath it.